



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 04 mars 2024, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H06

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

47-03-2024

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec un ajout au point 11.2 (sujet caisse).

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

48-03-2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 05 février 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François De Plaen, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Lettre du ministère des Affaires municipales pour informer pour offrir de l'accompagnement aux municipalités en cas de besoin et discuter d'intimidations.

4.2 Lettre des chevaliers de Colomb pour inviter les élus au brunch qui aura lieu le 17 mars 2024.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

49-03-2024

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

Comptes à payer 270 760,33 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lauzière, appuyé par M. Mario Lemire,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de février 2024, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

50-03-2024

5.2 APPROBATION DE LA LISTE POUR LES VENTES POUR TAXES

Dépôt et approbation de la liste à transmettre à la MRC pour la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2024.

N°				Taxes MUNICIPALES à récupérer au 2024-06-13	Taxes SCOLAIRES à récupérer au 2024-06-13
client	Matricule	Nom du propriétaire	Adresse de propriété		
69	0274 09 8367	GAUTHIER HELENE	LOT #5740578 RUE FARAND	72,30 \$	- \$
71	0274 09 9887	GAUTHIER LUCIENNE	LOT #5740579 RUE FARAND	80,38 \$	- \$
126	0275 35 4743	PADOVAN LEAH	155 IRE RUE	4 476,92 \$	133,15 \$
419	0475 27 2243	OUELLETTE DANIEL	763 RUE CARLOS	1 479,40 \$	- \$
487	0475 48 8449	DESCOTEAUX CLAIRE	753 RUE RONDEAU	1 491,55 \$	- \$
573	0579 74 0160	JEAN DOMINIC	847 8E RANG	4 453,51 \$	137,20 \$
784	0674 92 8542	FRANCOEUR ANDRE	1327 RUE DE L'ÉGLISE	3 839,99 \$	- \$
1111	0175 12 5081	HENault SEBASTIEN	135 RUE DIOGÈNE	4 194,85 \$	412,71 \$
Total				20 088,90 \$	683,06 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Jean-François De Plaen et appuyé par le conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre la liste à jour à la MRC pour procéder à la vente pour taxes en lien avec la résolution # 024-02-2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

51-03-2024

5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT UNE SOMME SUPÉRIEURE À 25 000 \$

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ (2023).

Le directeur greffier-trésorier explique que la municipalité va publier sur son site internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat (art. 961.4(2) C.M.).

52-03-2024

5.4 CONGRÈS ADMQ 2024 LES 12, 13 ET 14 JUIN 2024

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de suivre l'évolution de l'administration municipale et que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), par la diversité de ses ateliers, est un moyen privilégié d'établir un réseau de contacts et de se renseigner sur les derniers développements en matière de finances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Provencher et appuyé par M. Mario Lemire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur général, Alexandre Côté, et la directrice des finances, Camille Royer, soient autorisés à participer au congrès de l'ADMQ 2024 qui se tiendra au centre des congrès de Québec les 12, 13 et 14 juin 2024.

QUE les frais d'inscription au congrès, au montant de 577 \$ plus taxes par inscription, soient payés par la municipalité, de même que les frais de séjours (hébergement, repas et déplacements).

53-03-2024

5.5 DÉSIGNATION PAR LA MUNICIPALITÉ DE PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 514-4 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Communication est donnée de M. Alexandre Côté, directeur général relatif à une désignation de fonctionnaires de la municipalité pour l'application du règlement 514-4 selon l'article 5.

Article 5 : Tout fonctionnaire désigné par la Municipalité et tout agent de la Sûreté du Québec sont responsables de l'application de tout ou d'une partie du présent règlement. Les articles utilisés par les agents de la Sûreté du Québec sont identifiés, de manière non limitative et à titre informatif, dans le présent règlement. La mention « Sûreté du Québec » est indiquée après le titre de chacun des articles. Le conseil autorise les personnes responsables de l'application et toute personne désignée par



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

le conseil municipal à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise ces personnes à délivrer des constats d'infraction à cette fin.

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen et appuyée par le conseiller M. Éric Provencher d'accepter la communication du directeur général et de désigner le greffier-trésorier et le directeur du service incendie comme les personnes responsables et à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction aux dispositions du présent règlement et à entreprendre une poursuite pénale au nom de la Municipalité.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS DE FÉVRIER SERVICE INCENDIE

11 appels (06 premiers répondants, 02 appels pour entraide, 01 accident, 01 alarme de gaz et 01 alarme incendie).

54-03-2024

6.2 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Considérant que M. Luc Plante a soumis sa candidature au titre de pompier volontaire au sein de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

Considérant que M. Luc plante a déjà été pompier volontaire et possède les aptitudes requises pour être pompier;

Considérant que le directeur du service incendie recommande au conseil l'embauche de M. Luc Plante au titre de pompier volontaire;

En conséquence,

Sur proposition de M. Simon Lauzière

Appuyée par M. Mario Lemire

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que M. Luc Plante soit embauché au titre de pompier volontaire pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Que M. Luc Plante soit assujetti à une période de probation d'une durée de 6 mois, à compter de l'adoption de la présente résolution à 20h30.

55-03-2024

6.3 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Considérant que M. David Perreault a soumis sa candidature au titre de pompier volontaire au sein de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

Considérant que M. David Perreault a démontré posséder les aptitudes requises à devenir pompier en réussissant les différents tests auxquels il a été soumis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Considérant que le directeur du service incendie recommande au conseil l'embauche de M. David Perreault au titre de pompier volontaire;

En conséquence,
Sur proposition de M. Simon Lauzière
Appuyée par M. Éric Provencher
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que M. David Perreault soit embauché au titre de pompier volontaire pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Que M. David Perreault soit assujéti à une période de probation d'une durée d'une année, à compter de l'adoption de la présente résolution.

56-03-2024

6.4 NOUVELLE ENTENTE DE SERVICES À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN POUR LE SERVICE INCENDIE

Communication est donnée par le directeur général relativement à une nouvelle entente avec la Municipalité de Saint-Lucien pour le service incendie et le service d'urgence.

Les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure la présente entente.

La présente entente a pour objet de définir les modalités d'intervention, les coûts associés à un tel service et les conditions à respecter pour la fourniture du Service incendie par Saint-Félix-de-Kingsey sur le territoire desservi de Saint-Lucien.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la nouvelle entente relative à la protection contre les incendies avec la Municipalité de Saint-Lucien pour une durée de trois (3) ans renouvelables à moins que l'une des parties n'informe l'autre partie, par un avis écrit, de son intention d'y mettre fin ou d'y apporter des modifications.

Il est également résolu de mandater le directeur général et le maire à signer, au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies avec la Municipalité de Saint-Lucien pour la durée de l'entente, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 inclusivement.

Une copie de l'entente a été remise à chaque membre du conseil avant la prise de décision.

57-03-2024

6.5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC PRÉVENTION ET FORMATION KINGSEY (SG PRÉVENTION) ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'offrir aux citoyens un service de prévention incendie;

ATTENDU QUE le contrat avec SG Prévention arrive à terme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QU'une offre de service est présentée au montant de 12 960 \$ avant taxes;

Il est proposé par M. Simon Lauzière
et appuyé par M. Jean-François De Plaen,

QUE le Conseil accepte l'offre de service de (SG Prévention) Prévention et formation Kingsey au montant de 12 960 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

58-03-2024

6.6 ACHAT D'UN MOTEUR POUR LE BATEAU DE SAUVETAGE (SERVICE INCENDIE)

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une autorisation pour l'achat d'un moteur pour le bateau de sauvetage se résumant comme suit ;

Grégoire Sport (Notre-Dame-de-lourde)

- Suzuki 30 HP

6 462,29 \$ taxes incl.

(Réservoir inclus, une hélice en surplus et garantie 3 ans)

Considérant que l'achat et le montant sont prévus au budget;

Il est proposé par M. Douglas Beard et appuyé par M. Jean-François De Plaen d'approuver le rapport de M. Blanchette, d'**accepter** l'acquisition du moteur pour le bateau de sauvetage au prix de 6 462,29 \$ taxes incluses et d'autoriser M. Pierre Blanchette a signé tous les documents à cet effet.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

59-03-2024

7.1 SOUMISSION REÇUE POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR CAMPAGNE

Communication est donnée du directeur général relativement à une offre de service reçue pour le déneigement du secteur de la campagne pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 (3 ans) se résumant comme suit;

Campagne « 2024-2027 » 3 ans

DÉNEIGEMENT CAMPAGNE	Excavation J. Noël Francoeur Inc.			Excavation Gaston Francoeur Inc.		
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Montant total de la soumission (avant taxes)	371 241,00 \$	376 000,50 \$	380 760,00 \$	274 998,20 \$	274 998,20 \$	274 998,20 \$
Total 3 ans (avant taxes)	1 128 001,50 \$			824 994,60 \$		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

La plus basse soumission étant conforme, le directeur général recommande que le contrat soit accordé à Excavation Gaston Francoeur Inc. au prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée par Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition reçue d'Excavation Gaston Francoeur Inc. pour les périodes 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

60-03-2024

8.1 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°600 CONCERNANT LE MESURAGE ET LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2

À la suite d'une communication de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier - trésorier, M. Mario Lemire donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 600 concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques et dépôt du projet de règlement numéro 600-2

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal.

61-03-2024

8.2 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT.

M. Simon Lauzière donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement numéro 629 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) et dépôt du projet de règlement 629.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT
04 demandes de permis (valeur approx. 15 000 \$)

62-03-2024

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 547-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 547



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Communication est donnée du règlement 547-15 modifiant le règlement 547 concernant la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, qui a été modifié dans les dernières années par les amendements MRC-826, MRC-883, MRC-888 et plus spécifiquement pour la municipalité par l'amendement MRC-923 qui a modifié la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Municipalité veut s'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, qui a été modifié dans les dernières années par les amendements MRC-826, MRC-883, MRC-888 et plus spécifiquement pour la municipalité par l'amendement MRC-923 qui a modifié la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité;

ATTENDU QU' La Municipalité modifie également en parallèle son plan d'urbanisme afin de tenir compte de la modification de la limite du périmètre d'urbanisation (MRC-923) et qu'il y a également lieu d'assurer la concordance à cette modification du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' Un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 5 février 2024, par le conseiller, M. Éric Provencher;

ATTENDU QU' Une consultation publique a eu lieu le 1^{er} mars.

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 547-15 tel que soumis par le greffier sans modification.

63-03-2024

9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 546

Communication est donnée du règlement 546-2 modifiant le règlement 546 concernant la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, qui a été modifié dans les dernières années par les amendements MRC-826, MRC-883, MRC-888 et plus spécifiquement pour la municipalité par l'amendement MRC-923 qui a modifié la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

ATTENDU QUE La Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de permis et certificats comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ENTENDU QUE la Municipalité veut intégrer la notion d'îlot de chaleur dans son plan d'urbanisme, afin de respecter l'obligation gouvernementale provenant de la Loi 67 (Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions) et prévue aux articles 8 et 121 de cette Loi;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QU' Un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 5 février 2024, par le conseiller, M. Douglas Beard;

ATTENDU QU' Une consultation publique a eu lieu le 1^{er} mars 2024.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 546-2 tel que soumis par le greffier.

64-03-2024

9.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 550

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de permis et certificats comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE La modification MRC-888 au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond est entrée en vigueur en 2021 et qu'il y a lieu d'assurer la concordance au schéma. Cette modification visait notamment à retirer les dispositions relatives à l'abattage d'arbres du schéma, car elles sont désormais nulles d'effet étant donné le règlement régional relatif au contrôle du déboisement (MRC-885) en vigueur depuis 2020;

ATTENDU QU' Un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire de ce Conseil en même temps que le dépôt du projet de règlement le 5 février 2024, par le conseiller, M. Simon Lauzière;

ATTENDU QU' Une consultation publique a eu lieu le 1^{er} mars.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 550-2 tel que soumis par le greffier sans modification.

65-03-2024

9.5 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 547-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 547

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2024 par le conseiller M. Simon Lauzière en vue de l'adoption du Règlement no 547-16 modifiant le Règlement de zonage no 547;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté en même temps que le dépôt de l'avis de motion le 5 février 2024.

ATTENDU QU'une assemblée publique sur le premier projet de Règlement 547-16 a été tenue le 29 février 2024 à 9 h à l'hôtel de ville Saint-Félix-de-Kingsey située au 1205 rue de l'Église.

PAR CONSÉQUENT;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Sur proposition de M. Mario Lemire, conseiller, appuyée par M. Éric Provencher, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de Règlement no 547-16 modifiant le Règlement de zonage no 547 *autorisant ainsi des habitations multifamiliales de 4 à 8 logements dans la zone C-3 et des habitations multifamiliales de 9 logements et plus dans la zone C-3.*

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contigües afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Un avis public sera publié à cet effet.

Copie du second projet de Règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à cette séance du conseil.

66-03-2024

9.6 NOMINATION – COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité de démolition est d'une année et qu'il est renouvelable conformément à l'article 148.0.3. de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité de démolition a été constitué conformément au chapitre II section I (art.21) du Règlement de démolition n o 628;

ATTENDU QUE le comité est composé de trois (3) membres du conseil nommés pour un mandat d'un (1) an;

Il est proposé par M. Éric Provencher, appuyé par M. Le Maire Sylvain Cormier DE NOMMER les membres suivants au sein du comité de démolition pour un mandat d'un an à compter du 01 mars 2024 jusqu'au 01 mars 2025:

- M. Simon Lauzière
- M. Jean-François De Plaen
- M. Mario Lemire

Il est également résolu de nommer M. Le maire et M. Douglas Beard à titre de membres substitués pour un mandat d'un an à compter du 01 mars 2024 jusqu'au 01 mars 2025.

67-03-2024

9.7 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 603-3 RELATIF D'INTERDIRE À QUICONQUE DE PROCÉDER À L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE FUMIER OU DE LISIERS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 603-4

Le conseiller M. Douglas Beard donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil qu'il sera proposé l'adoption d'un règlement remplaçant le Règlement numéro 603-3 relatif d'interdire à quiconque de procéder à l'épandage de déjections animales, de fumier ou de lisiers aux 7 dates suivantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

23 juin 2024, 24 juin 2024, 30 juin 2024, 1^{er} juillet 2024, 19 septembre 2024,
20 septembre 2024, 21 septembre 2024.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal.

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

68-03-2024

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 08 avril 2024, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, soit à la salle Desjardins située au 6115 A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

69-03-2024

11.2 FERMETURE CAISSE

Communication de M. Le maire à l'effet d'obtenir un mandat par résolution pour accompagner le comité de citoyens dans leurs démarches au sujet de l'annonce de la fermeture de la caisse et du guichet. Annonce faite par Desjardins de l'est de Drummond.

Sur proposition de M. Simon Lauzière et appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer M. Le maire dans les procédures et de supporter le comité de citoyens dans leurs démarches.

12. RAPPORT DES ÉLUS

12.1 Simon Lauzière : M. Lauzière soulève quelques problèmes de gestion concernant le Mobilibus. M. Lauzière suggère des modifications M. Le maire informe qu'il va transmettre les suggestions à la MRC.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions : aucune question



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

70-03-2024

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard

et résolu,

QUE la séance soit levée à 21h56

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier